

- Adhésion 2024 -

Bulletin à renvoyer complété à : **SNUDI FO 40 - BP 217 - 40004 Mont de Marsan Cedex**

ou par mail à : **snudifo40@gmail.com**

NB En respect du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI-FO 40. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

Site : snudifo40.fr

Pour toute question sur les adhésions : 06 73 23 94 03

66% du montant de la cotisation déductible des impôts !

Si tu es non imposable, tu recevras un chèque des Finances Publiques.

CALCULE LE MONTANT DE TA COTISATION SYNDICALE 2024

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Institutrices Instituteurs									169 €	178 €	198 €
P.E. / Psy E.N. Classe Normale	80 €	131 €	153 €	158 €	165 €	172 €	184 €	194 €	203 €	220 €	232 €
P.E. / Psy E.N. Hors Classe		220 €	235 €	252 €	267 €	283 €	300 €	Temps partiel : <i>Calcule ta cotisation au prorata du temps travaillé !</i>			
P.E. / Psy E.N. Classe Exceptionnelle	250 €	264 €	278 €	298 €	315 €						
Autres Situations	A.E.S.H.						Contractuel				80 €
	Congé parental / Disponibilité. / Étudiants M1-M2					42 €	Retraité-e-s				100 €

COMPLÈTE TON BULLETIN 2024 CI-DESSOUS :

NOM : **PRÉNOM :**

DATE DE NAISSANCE :/...../..... **MAIL perso @ :**

fixe : **portable :**

ADRESSE POSTALE (perso) :

POSTE : (ville et nom de l'établissement) :

FONCTIONS (entourer les mentions utiles) :

PES - Adjoint - Directeur - TRB - TRS - Poste Frac. - AESH - Retraité - PEMF

RASED E/G - PSY-EN - ULIS - SEGPA - EREA - IME - ITEP - Autre :

CORPS : Instit - PE Classe Normale - PE Hors Classe - PE Classe Exceptionnelle

ÉCHELON : depuis le/...../..... **QUOTITÉ de SERVICE :** %

MONTANT COTISATION : € **Date de l'Adhésion :**/...../.....

Signature

Choix du Règlement de la Cotisation 2024 :

Paiement par chèque(s) à l'ordre du **SNUDI-FO 40** **Nombres de chèques :**

Tout syndiqué peut fractionner le paiement de sa cotisation et faire plusieurs chèques (autant que de mois restants dans l'année civile)

Paiement par prélèvement automatique SEPA mensuel (fractionné sur mois restants dans l'année civile)

Compléter et signer l'adhésion au Mandat SEPA ci-dessous + Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) récent

ADHÉSION AU MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire mandat vous autorisez (A) le SNUDI-FO40 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) la banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO40. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Créancier :

NOM : SNUDI-FO 40

IDENTIFIANT : 60428831

ADRESSE : Maison des Syndicats - 97 Place Caserne Bosquet -
BP217 - 40000 - Mont-de-Marsan - France

TYPE PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

Débiteur :

NOM Prénom :

1) J'autorise le SNUDI-FO 40 à prélever le montant de ma cotisation syndicale annuelle par mandat SEPA. **(JOINDRE UN RIB)**

2) Je choisis la date de mon prélèvement mensuel

le 5 le 15

Le _____

Signature :